EMENT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Maritime COMMUNE de\_

SSEXENT

TON

ET:

HPP.

S.

BRE

Bevello m

os publi-

municipaux art au vote :

o, à la porte , du compte séance :

:070

ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 Septembre 1952 15

L'an mil neuf cent de mois de la mois s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de la mois de l

Prumand, Bujard, Simon, Thirden, Seugnet, Jacquet, Pouget, Chancaud, Bouchet, Donnog, Randet, Counil.

Absents : MM,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. \_\_\_\_\_\_\_, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil Municipal accepte le mémoire fournitures scolaires présenté par la Librairie St Martin et demande à M. le Préfet de viser ce mémoire pour valoir marché, décide d'imputer la dépense aux crédits correspondants inscrits au budget communal chap. 21, art. 4, fournitures acclaires gratuites aux enfants des classes élémentaires des écoles primires publiques. Montant du mémoire 1994.925 fru.

VE SERVE Le Rochelle, le 2 Décembre 1992 Pour le Présent Le Secrétaire Général Signé : Illisible. Fait et délibéré à Royen les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre : MM. les membres y ésents. Si le vote a eu tieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884). N'ont pas signé : MM. Mentionner à la suite la cause qui lessa empéchés de signor (Art. 57 de la loi municipale). Pour extrait conforme : en pie conforme Le Maire, 6 Décembre 19 2